

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 436

Jeudi 31 Mars 2022 –Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membre Excusé : Peggy DICKENS, Georges DANTIN,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 15

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	Conseil des Territoires Ultramarins, le vendredi 1 ^{er} avril, de 15 h à 19 h, Assemblée Générale Fédérale, en présentiel, le samedi 2 avril de 9 h 30 à 17 h, Conseil des Territoires, le dimanche 3 avril de 9 h à 16 h, Conseil Fédéral distanciel, le samedi 18 juin.

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Création webapp canoë kayak et sports de pagaie	Création d'une webapp canoë kayak et sports de pagaie (chaîne dédiée) sur la plateforme Sportall La FFCK a signé en 2020 un partenariat avec Sportall, société spécialisée dans la diffusion digitale et la valorisation de contenus audiovisuels sportifs. Sportall a développé une application à destination du grand public qui permet aux utilisateurs finaux d'accéder en ligne à toutes sortes de contenus audiovisuels sportifs, en direct ou en vidéo à la demande. Pour rappel, cette application est disponible via internet sur tous les écrans tels que les téléphones mobiles, les tablettes, les téléviseurs connectés, etc. Elle est destinée à regrouper les contenus du plus grand nombre de disciplines sportives afin de rassembler et de satisfaire une communauté de fans la plus large possible. La fédération a fait de Sportall, son diffuseur pour : • Les compétitions nationales organisées à Vaires sur Marne, • Certains championnats de France. En 2021 ont été diffusées le Championnat de France Elite slalom, les Opens course en ligne, le Championnat de France sprint de Gravelines et le Championnat de France Kayak polo à Montpellier. Tous les contenus FFCK sont disponibles en replay sous ce lien : https://app.sportall.tv/sport/5f8711bc2a568c003ce7b93b

	Fort des premiers mois de cette riche collaboration, Sportall propose à la FFCK d'aller plus loin, et de créer sa propre « chaîne FFCK », sur le modèle de ce qui a été réalisé pour les fédérations d'athlétisme ou de natation. Vous pouvez trouver l'accès à ces webapp dédiées sous ce lien : https://app.sportall.tv/explore Le diaporama joint présente le périmètre de ce que serait cette « chaîne FFCK », qui proposerait la diffusion de compétitions internationales, en alternance avec Sport en France, la diffusion de championnats de France, l'espace unique de stockage de tous nos contenus vidéo « grand public » : vidéo pédagogiques, images de kayak aventure, etc.. Les avantages et opportunités sont de disposer d'un espace de diffusion gratuit pour la FFCK, d'avoir enfin un espace unique et identifié pour les suiveurs du canoë kayak (clôture des chaînes FFCK YouTube et Dailymotion), de nous obliger à définir une ligne éditoriale claire et à trier/classer tous les contenus vidéo existants, de bénéficier d'un espace plus visible sur Sportall, qui est une plateforme multisports, attirant des fans de sport d'horizons différents, d'offrir la possibilité de diffuser des lives « internes » : assemblée générale, remise de trophées etc... de faire vivre de l'intérieur la Tribu : en donnant par exemple la possibilité à nos sportifs de diffuser leurs vidéos et de dialoguer avec leurs fans, de proposer un espace de valorisation supplémentaire pour nos partenaires et de pouvoir chercher, avec le support de l'équipe commerciale de Sportall, de nouveaux sponsors et tout cela sans risque financier. Les risques et les contraintes sont la mobilisation importante de la Communication de la fédération pour trier/classer/hierarchiser les contenus, la nécessité de répondre à toutes les demandes qui risquent d'affluer. La proposition de l'appellation serait Canoë Kayak TV ou éventuellement Canoë Kayak France TV (sauf problèmes de droit). → Validation de cette création par le BEx.
2. Prise en charge par la fédération d'une attache remorque pour le club Molem Gliss Guadeloupe)	Le club de Molem Gliss (Guadeloupe) a été victime d'actes de vandalisme durant les récents événements sur l'île, et leur camion a été brûlé fin 2021, pour servir de barricade. La conjoncture automobile étant très compliquée depuis plusieurs mois, et les délais de production/livraison étant très longs, le club s'est rapproché de l'Eshop. L'Eshop a réussi à obtenir un véhicule d'occasion avec un faible kilométrage, et disponible, via Toyota. A noter que le véhicule est acheté et revendu à prix coutant par l'Eshop, geste exceptionnel consenti afin d'aider au maximum ce club. → Le BEX se prononce sur une avance de trésorerie pour ce Club, afin de permettre la livraison de ce camion et en fonction des réponses des autres financeurs, se propose réexaminer la demande d'aide de solidarité sollicitée.

3. Convention FFCK - Fédération Française du Sport Adapté	Le Bex n°430 du Mercredi 20 octobre 2021, après présentation du projet de convention avec la Fédération Française du Sport Adapté, a validé ce projet pour signature entre les 2 fédérations. En décembre la FFSA a renouvelé sa demande de délégation du Canoë kayak adapté, sans en informer la FFCK, mais cette situation ne présente pas de modification vis-à-vis des olympiades précédentes, la FFCK n'ayant jamais revendiqué la délégation sur les publics en situation de handicap mental. A ce jour, la DDF estime que la FFCK n'a ni la ressource, ni la compétence pour assumer cette délégation. La convention est prête pour être signée. Proposition à valider : signature fin mars reportée printemps 2022 avec plusieurs options dont la semaine du handikayak ou un évènement ou au siège FFCK. → Validation de ces propositions par le BEx.
4. Mesure administrative prise dans le cadre du contrôle d'honorabilité des bénévoles	Conformément aux nouvelles dispositions de contrôle d'honorabilité des bénévoles, la FFCK a déposé début 2022 un premier fichier de licenciés occupant soit la fonction de dirigeant, soit celle d'encadrant. Le mardi 22 mars 2022, le bureau en charge du Système d'Information Honorabilité de la direction des sports a transmis à la FFCK ainsi qu'au président du club concerné, un courrier d'interdiction d'exercer des fonctions de dirigeant et d'éducateur à l'encontre d'un licencié de la FFCK. La personne en cause présente un casier judiciaire ayant fait l'objet de son inscription au FIJAIS (fichier automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes). Il résulte des dispositions du code du sport (article L212-9) que cette infraction pénale ne lui permet pas d'enseigner, d'animer, d'encadrer une quelconque activité physique ou sportive, ou entraîner des pratiquants, à titre rémunéré ou bénévole. Il est donc demandé au Bureau exécutif de statuer sur les suites à donner à ce signalement et particulièrement sur le fait de saisir la commission disciplinaire afin de procéder ou non à une suspension temporaire ou définitive de sa licence fédérale. Une personne à partir du moment où elle a purgé sa peine, ne peut pas être interdite de présence dans un club. Considérant • que le BEx n'a aucune information sur la nature des faits qui ont amené cette inscription au FIJAIS • Le nécessaire respect du droit des personnes ayant purgé leur peine La nécessité d'une surveillance de sureté → Le BEx demande • Qu'un courrier du Président fédéral alerte le Ministère sur cette situation et sur l'exposition au risque de récurrence qu'elle induit. • Qu'un courrier soit envoyé au Club afin de rappeler que cette personne, compte tenu de son inscription au FIJAIS, ne peut plus être encadrant ni dirigeant de la structure et que ses activités ne doivent pas le mettre en relation avec les jeunes du club. Par ailleurs il sera demandé au club les dispositions mises en place pour respecter cette injonction. • que soit organisée une visite d'un CTS pour observer sur place les procédures mises en place, au sein du club concerné.
5. Licences FFCK gratuites pour les réfugiés ukrainiens	Certaines structures de la Fédération vont accueillir des réfugiés ukrainiens. Cela représenterait entre 20 à 40 personnes, dans moins de 10 clubs (Lille, Saint Laurent

	Blangy, Pau, etc.). Le Président de la Fédération souhaite que les licences leur soient offertes, pour 2022. Les clubs souhaitant accueillir des réfugiés ukrainiens afin de leur faire découvrir la pratique des sports de pagaie peuvent leur prendre des licences directement depuis leur espace club, notamment afin que ces licenciés soient comptabilisés dans leurs effectifs. Une fois que le club a saisi toutes les licences en question, il envoie un email au service accompagnement (accompagnement@ffck.org) en indiquant les numéros des licences prises pour les réfugiés ukrainiens. Le service accompagnement dresse ensuite une liste en indiquant le prix de chaque licence, et fait remonter ces informations au service comptabilité afin qu'un remboursement soit effectué vers le club. NB : Un seul remboursement sera effectué par club. Ceux-ci doivent donc faire remonter les informations au service Accompagnement une fois qu'ils auront pris toutes les licences. → Le Bex valide cette proposition
6. Nomination d'un représentant BEx sur les Championnats de France 2022 déjà connus	Le service animation sportive, après avoir demandé au Conseil Fédéral, ses représentants sur les championnats de France en 2022, souhaiterait connaître les représentants du BEx sur les compétitions internationales et les championnats de France 2022. Compétitions internationales : F. HABRIOUX, J. ZOUNGRANA, sur Treignac C. CHEVIET, O. BAYLE, E. GIRARD, J. ZOUNGRANA sur Saint-Omer F. SEILER sur Pau Championnats de France : - Fond, LIBOUNE, 9 et 10 avril, C. CHEVIET, F. HABRIOUX, O. BAYLE, - Slalom Elite, VAIRES-SUR-MARNE, 21 au 24 avril, J. ZOUNGRANA, F. HABRIOUX sur l'Open, - Descente Classique, SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR, 30 avril et 1^{er} mai : F. HABRIOUX, - Raft, L'ARGENTIERE, 26 au 29 mai : En attente - Sprint, VICHY, 9 au 13 juillet, C. CHEVIET, F. HABRIOUX, O. BAYLE, - Slalom Xtrem, METZ, 26 et 27 juillet : En attente - Short Race ? Fin août mais non renseigné dans le tableau, - Marathon, TEMPLE-SUR-LOT, 17 et 18 septembre, F. HABRIOUX, O. BAYLE, - Waveski Surfing, LACANAU, 24 et 25 septembre : En attente - Dragon Boat, BELFORT, 1^{er} et 2 octobre : C. CHEVIET, - Ocean Racing, (à définir), 26 au 29 octobre, En attente - Descente Sprint, TOURS, 28 octobre au 1^{er} novembre : F. HABRIOUX,
7. Revalorisation de la valeur de remboursement kilométrique pour les bénévoles	Lors du déplacement des juges arbitres et des officiels sur les compétitions, nous utilisons soit le remboursement des frais SNCF, soit un remboursement kilométrique à 0,26 € du kilomètre auquel est ajouté les frais de péage. Tous les officiels ne sont pas pris en charge sur les compétitions, seuls un Juge-Arbitre et un/une Délégué-e Technique sont pris en charge pour une compétition nationale, pour une majorité des compétitions. Pour la Course en Ligne, il y a 4 personnes (premier juge à l'arrivée, Starter, Représentant de la CNA et le

	responsable des inscriptions et des classements) qui sont pris en charge tout en sachant que le budget des déplacements reste raisonnable. Pour le Slalom, les juges de portes viennent bénévolement avec leur club mais ne sont pas pris en charge. Seuls, le/la Juge-Arbitre et le/la Délégué-e CNA sont pris en charge, comme en Descente et en Ocean Racing. Pour le Waveski Surfing et le Freestyle, les juges covoiturent et certains viennent avec leur Club. Par contre, au regard de l'évolution des tarifs de carburant, ce tarif de 0,26 € était déjà celui utilisé en 2000, même à la fin des années 1990. La demande est d'envisager la revalorisation de ce remboursement kilométrique. C'est le même tarif pour les élus du conseil Fédéral et Bureau Exécutif de même que les salariés de la Fédération. De plus, l'augmentation des réunions distancielles sous Teams, a permis de réduire l'ensemble des frais de déplacement. → Le BEx valide le principe d'une augmentation mais demande aux services de regarder l'impact que représente ces dépenses supplémentaires. Une décision ultérieure sera prise à cet effet.
8. Définition d'un référent BEx pour chaque commission	Depuis le départ de Caroline JEHL du Bureau Exécutif, certaines commissions n'ont plus de référent BEx pour assurer le fonctionnement et les relations essentielles avec l'exécutif. Le président de la Commission Sportive souhaiterait une nomination de référent pour ces commissions esseulées. Proposition du BEx : En attendant la nomination de chargé de mission et de l'élection d'un dixième membre au BEx, l'axe Loisir Tourisme sera assuré par Georges DANTIN de même que le Waveski Surfing. Fabienne HABRIOUX est chargée en plus du Sprint et de la descente, de la CNA Ocean Racing.
9. Présence au siège de la fédération et prise en charge financière des frais de déplacement des CTN	Historiquement, les fonctions des Conseillers Techniques Sportifs et les missions afférentes étaient clairement définies géographiquement avec des Conseillers Techniques Régionaux affectés et missionnés en région, des Conseillers Techniques Nationaux avec un rayonnement national de leur mission localisée au siège de la fédération et des Entraîneurs Nationaux en charge de la préparation des différentes équipes de France. Aujourd'hui, les évolutions de carrière de certains CTS conjuguées à la baisse du nombre de cadres techniques affectés à notre fédération, conduit à des situations diverses auxquelles il convient aujourd'hui de préciser et d'harmoniser le cadre d'exercice. Il est donc nécessaire aujourd'hui de clarifier la présence au siège des CTN mais également les modalités de remboursement de frais des CTN pour que chacun puisse en prendre connaissance, les comprendre et les mettre en œuvre. • Les CTN en résidence administrative en IDF et/ou dont le poste opérationnel relève du siège fédéral ○ Doivent être présents au siège quand ils ne sont pas en déplacement professionnel ; ○ A titre exceptionnel et dérogatoire, et seulement après accord préalable du DTN, peuvent réduire leur présence à 2 semaines minimum par mois. Avant transmission au DTN, la demande sera validée par le chef de service.

	• Remboursement des frais dans l'exercice de ses missions ○ Les déplacements domicile-lieu de travail n'ont pas vocation à être pris en charge par la fédération ; ○ Seuls les déplacements entre le lieu de travail et le lieu de la mission sont pris en charge (déplacement, hébergement, restauration). Les notes de frais établis dans ce cadre seront remboursées après validation du chef de service selon le règlement financier de la fédération. → Validation de ces règles par le BEx.
10. Dynamique Sportive Territoriale »	À la suite de la validation des Directives Techniques Nationales, il est demandé au service animation sportive, plus précisément d'animer et de suivre la mise en place de la directive 1. 5 « Renforcer/soutenir la Dynamique Sportive Territoriale ». En conséquence, il est proposé une réorganisation du « Service Animation Sportive » en un « Service Sport » avec deux parties, d'un côté la dynamique sportive territoriale (DST) et d'un autre côté la dynamique des activités sportives (DAS) composée des CTS référents des disciplines sportives. Les 3 principaux Objectifs de la Dynamique Sportive Territoriale « Cible les U 15 » : 1 - <u>Mettre en réseau les responsables d'actions sportives territoriales</u> ○ Identifier les actions (stages, regroupements) réalisées sur les territoires, ○ Mutualiser les actions inter-territoires, ○ Partager et coordonner les calendriers régionaux pour une meilleure cohérence. 2 - <u>Accompagner l'encadrement sportif dans sa montée en expertise</u> ○ Créer les conditions nécessaires pour des temps d'échanges et retours d'expériences, ○ Organiser les formations fédérales EF 1 et EF 2 en lien avec le service formation, ○ Sensibiliser les jeunes cadres à la culture sportive. 3 - <u>Formaliser et diffuser les connaissances</u> ○ Création de contenu technique et pédagogique en lien avec la culture sportive. Organisation « Dynamique Sportive Territoriale » <i>Nomination de chargé.e.s de missions « Dynamique Sportive Territoriale » répartis sur 3 zones géographiques :</i> <i>Claudine LE ROUX – Bretagne / Pays de Loire / Centre Val de Loire / Normandie / Territoires Ultramarins,</i> <i>Jean Pascal CROCHET – Nouvelle Aquitaine / PACA / Occitanie,</i> <i>Jean Pierre LATIMIER – Haut de France / Ile de France / Grand Est / Auvergne Rhône Alpes.</i>

	Les missions viennent en complémentarité des collègues CT en région. Ce qui implique des échanges réguliers pour bien rester sur cet objectif de complémentarité. C'est aussi accompagner un territoire qui n'a plus de CT et, de voir e qui est être fait avec les territoires voisins. Mission 1 – Mettre en réseau les différents acteurs sportifs, Mission 2 – Accompagner l'encadrement sportif, Mission 3 – Formaliser et diffuser des outils. → Validation de cette organisation par le BEx. Le BEx apprécie de revenir aux activités jeunes U15 sur les territoires. Elle remarque qu'au regard de la diminution des CTS et la disparition de CTR en région, cette nouvelle organisation permettra de redéployer les forces vives même si cela risque d'augmenter les frais de déplacement. L'objet est de retrouver dans toutes les régions, au moins une action U15 sur le sprint et le slalom et au moins une autre discipline non-olympique.
11. Compte-rendu de la plénière Commission Enseignement Formation	L'ordre du jour est le suivant : - Ouverture CNEF, - Bilan annuel des régions, - Bilan annuel par la Commission Nationale, - Plateforme E-learning de la FFCK, - Pagaies Couleurs et Nirvelli, - Monitorat (évolutions réglementaires, Monitorat EC), - Formation de formateurs, - Guide fédéral, La formation a une grande importance au sein de la FFCK et malgré le contexte compliqué lié à la crise sanitaire, le secteur à conserver un dynamisme très important en mettant en avant des capacités d'adaptation pour mener à bien les certifications fédérales. Les CREF ont maintenues en priorité, les formations AMFPC et MFPC dans une saison au cours de laquelle, il a été interdit de se réunir pour des formations non professionnelles. La plateforme e-learning de la FFCK est fonctionnelle. Il est possible de créer des parcours de formation variés. Une première formation « former à distance » a été proposée aux permanents de la FFCK en début d'année 2021. Plusieurs évolutions réglementaires pour les formations MFPC et AMFPC ont été actées en 2021 avec pour enjeu de proposer un parcours de formation et des possibilités d'encadrement adaptées aux différentes pratiques proposées dans les clubs : - AMFPC : suppression de l'esquimautage obligatoire dans le référentiel de compétences, - AMFPC Eau Calme Mer : suppression de toute référence à la houle dans les prérogatives d'exercice, - MFPC : Création de l'option Eau Calme. Un moniteur polyvalent sur les différents supports de navigation en Eau Calme, - MFPC Option Eau Calme Mer : suppression de toute référence à la houle, possibilité de sortie élargie jusqu'à 2 miles nautiques d'un abri et jusqu'à 4 Beaufort.

	Le guide fédéral a été lancé en 2021 avec une première session de formation Guide fédéral Mer et Formateurs de Guides mer. Ces formations ont pour objectif de former des guides capables d'organiser et d'accompagner des sorties itinérantes sur plusieurs jours pour des pagayeurs autonomes et dans des environnements inconnus et engagés. Les CREF sont invitées à mobiliser des formateurs afin d'organiser ensuite les formations de guides en autonomie sur leurs territoires. Les dates des sessions 2022 sont les suivantes : - Guide fédéral Eau Vive : 27 juin au 2 juillet, - Formation de Formateurs : 25 juin au 30 juin. → Validation de ce compte-rendu par le BEx.
12. Comptes rendus Commission Médicale	<u>Bureau Médical du 14 janvier 2022</u> Le Dr Philippe GRIPPPON qui s'est entretenu avec le Dr Thomas SCALLIET, nous informe que l'élaboration effectuée en collaboration avec le Dr Charles CHANUT est maintenant finalisée. A cette occasion, est évoqué le retour sur les pathologies des dossiers ASKAMON qui n'est pas satisfaisant. Le Bureau médical n'est pas non plus au fait, du suivi de l'accidentologie observé au cours de la pratique de sports de pagaie. Un contact avec Céline RECULET (DTNA) est nécessaire. Plusieurs réunions des médecins ont permis d'avancer sur la rédaction de fiches pagaie santé à l'attention des futurs éducateurs « pagaie-santé » fédéraux. Les plus avancées sont celles du cancer et du diabète grâce aux propositions des Dr Michel CADET et Philippe GRIPPPON. Les autres médecins impliqués dans la rédaction de ces 12 fiches seront « relancés ». Les médecins rédacteurs sont conscients (et éprouvent ...) des difficultés d'élaboration de ces fiches qui doivent être accessibles aux patients pratiquants et à leur encadrement : ni trop de vulgarisation, ni trop scientifique ...Ceci explique la lenteur regrettée de la production de ces fiches. La réunion médicale du haut niveau n'aura pas lieu dans les délais prévus. <u>Plénière Médicale du 29 janvier 2022</u> Le président remercie les participants pour leur présence, mais note la forte inégalité de représentation des régions avec l'absence de médecins régionaux en Hauts de France, Pays de la Loire, Normandie, Auvergne Rhône Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Grand-Est, Centre Val de Loire, Occitanie. Un contact avec les présidents de région correspondants devra être renouvelé. En l'absence du Dr SCALLIET, il a été tout de même, souligné l'importance de la réalisation de la réunion du HN qui devrait avoir lieu afin que des échanges indispensables aient lieu entre les cadres techniques fédéraux du HN, les professionnels de santé du HN, les membres du bureau médical. Il est constaté une bonne perception des interventions médicales et para médicales auprès des athlètes. Ludovic ROYÉ insiste ainsi sur l'intérêt de l'existence d'une dynamique de groupe, d'équipe. Comme les années précédentes Charles CHANUT nous fait part de ses observations au cours de la réalisation de la surveillance médicale réglementaire qui ne révèle en fait que peu de pathologies révélées, en particulier le peu de déclarations de cas de COVID 19. Il est regretté le peu de retour sur une étude concernant l'accidentologie parmi les athlètes concernés par la SMR malgré un investissement sur ce sujet il y a quelques années. La plénière médicale représente un moment privilégié d'échanges entre les

	membres de la commission médicale, aussi une écoute attentive des retours des MFR. Le Bex valide ces comptes-rendus.
13. Compte-rendu de la plénière Commission Mini Pag (Jeunes)	Un des objectifs de la commission est d'avoir comme interlocuteur les comités départementaux en plus des régions pour soutenir les clubs dans une démarche de fédérer les publics : pagaies blanches, pagaies jaunes, licencié.e.s 3 mois ou 1 an. Une présentation est faite sur l'objectif de la commission ainsi que sur l'animation 2022. L'objectif est également d'anticiper les modalités de candidatures ainsi que l'organisation de l'animation pour 2023. Un retour sur les carnets Nirvelli est fait par les participants. Ce carnet a pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur progression et leur formation pour obtenir la pagaie blanche et jaune. Une présentation plus complète sera faite à la commission ainsi qu'aux représentants de régions et départements qui le souhaite. Un appel à candidature pour la présidence de la commission est également fait. Maxime LIGNEREUX se propose de candidater. Nombre de régions votantes 7 Il obtient 6 voix "pour" et 1 voix "contre". Maxime est élu président de la CNA Mini-Pag sous réserve d'acceptation du BEX. Une présentation de l'animation plus précise sera faite lors d'un autre échange. Les principes de base sont expliqués ainsi que les modalités de candidatures. Un échange sur les moyens de communications, a lieu. Comment communiquer correctement aux différents acteurs (clubs, départements, régions) sur le sujet des jeunes ? Quand communiqué aux potentiels organisateurs sur les modalités. Il est proposé aux participants de discuter plus précisément sur ces sujets lors d'un prochain échange afin d'en réfléchir et donner des réponses. → Validation de ce compte-rendu par le BEx.
14. Compte-rendu de la plénière Commission Kayak-Polo	Le règlement a été validé par le conseil fédéral du 22 Janvier, mais malheureusement dans le même temps l'ICF a fait une modification qui ne sera validé par le Conseil Fédéral que le 12 mars 2022. Les Championnats commence début mars alors que la validation du Conseil Fédéral sera le 12 mars. Doit-on commencer les premières journées commenceront avec l'ancien règlement ? Il est proposé de commencer avec les modifications, même non validées, à quelques jours près. Les modifications sont essentiellement des clarifications positives sur les cartons qui avaient été demandées par le Conseil Fédéral. Les autres ne changent pas fondamentalement. Le Référent BEx valide le principe. Une demande est formulée pour diffuser au plus tôt, le projet de règlement définitif. Le président de la CNA fait un état des équipes engagés dans des compétitions Nationales. En 2018 : 103 équipes, en 2021 : 86 équipes, ceci est à relativiser sachant qu'il n'y a pas eu de Coupe de France, et bien sûr à cause de la crise Covid. Fort investissement dans le corps arbitral, notamment dans les actions de coaching et d'évaluation. Les formations arbitrage en 2021 n'ont pas pu avoir lieu et il n'a pas été possible d'en faire en janvier 2022, mais des programmations de Formation

	Nationale sont établies avec les 19-20 février à Montpellier et les 26-27 février à Biache-Saint-Vaast. Présentation d'Antoine DUCOURET : Manager depuis 3 ans et CTR Bretagne qui précise avoir pris cette responsabilité à la demande de Ludovic ROYE le DTN et la sollicitation de Frédéric ESCAFFRE. Antoine décline le Projet jusqu'au championnats du Monde 2022 qui est l'objectif. Point d'étape de la saison 2021 : ECA Cup et Championnats d'Europe 2021 avec 4 podiums dont 2 titres et 2 médailles d'argent. A noter qu'en 2022 la deuxième étape importante, les Jeux mondiaux. Démarche : s'appuyer sur des valeurs simples, propres au Canoë Kayak et au Kayak Polo, le travail en équipe (staff, athlètes, soutien) et aussi ce qui est moins connu la cellule d'accompagnement à la performance (Pierre DEVEAU). Cela semble efficace à la vue des résultats. Relations internationales : le comportement des équipes de France et le changement a été bien perçu et positif (cf. expérience 2018), malgré des bémols (finale garçons). Confirmation de Virginie, comportement très positif, apprécié des arbitres. Intervention de Ludovic ROYE Directeur Technique National, l'Année 2022 est particulièrement riche en événements, en objectifs. Merci à Antoine d'avoir accepté cette mission difficile. Le projet de développement est présenté par le président de la CNA avec les points principaux suivants : - Stabilité formule play off dont programmation est dans les annexes, validée par le BEX et CF. - Equipe de France U18 : souhait d'organisation d'un tournoi international jeune en 2023, avec une équipe U18 masculine en projet (Nathan), objectif détection. Recherche d'un cadre pour s'en occuper. Antoine précise que des rassemblements U18D sont envisageables. → Validation de ce Compte-rendu par le BEx.
15. Compte-rendu de la plénière Commission Pagaie Santé	<u>La formation des éducateurs Pagaie Santé</u> C'est un des piliers de l'activité sport santé au sein de la FFCK. En effet la présence d'un éducateur pagaie santé (EPS) dans une structure est une condition indispensable à la signature par un club de la charte fédérale validant l'activité Pagaie Santé. Depuis 2019, 75 candidats se sont présentés à cette formation ; 65 furent validés. Il y a eu 2 formations en 2021 (TOUL, GIGNAC), une au moins est prévue en 2022 (Vaires sur Marne). Une intervention de formation continue au cours de la quatrième année qui suit la certification de l'éducateur Pagaie Santé est aussi prévue en 2022 (correspondante à la première promotion certifiée en 2019). Les retours des stagiaires sont bons, la prestation de Rosalie KEMPF étant particulièrement appréciée. <u>Campagnes de certification des structures fédérales (clubs)</u> La première campagne de signature de clubs pour la charte fédérale Pagaie Santé a eu lieu cette année 2021 au « Tokyo-Vaires-Paris » pour 8 clubs sur un total de 15 candidats, 1 club étant en cours de finalisation. La connaissance du projet sport santé du club prétendant est considérée comme primordiale par les certificateurs fédéraux. Afin de faire connaître l'existence de ces clubs PS sur le plan territorial (DRAJES, CROS, Maison Sport Santé, ARS etc ..), la Fédération a transmis un courrier à ces institutions dans le périmètre d'exercice des clubs Pagaie Santé, présentant le nom et les coordonnées de la structure reconnue. La prochaine campagne aura lieu au deuxième trimestre 2022.

	<u>Présentation du projet de développement de l'activité Pagaie Santé</u> dans le cadre du projet sportif de développement fédéral « terre de jeux, terre de pagaies » par la présidente de la Commission Nationale Pagaie santé, Catherine PAOLETTI Intégration d'un projet de la CPS dans ce cadre fédéral, ce projet est présenté en séance de plénière et explicité aux participants et soumis à l'approbation des membres présents de la commission Pagaie Santé. Il a reçu un accord unanime pour sa réalisation. On veillera à l'avenir (c'est-à-dire au début de la prochaine mandature 2024/2028) à solliciter plus en avant les référents régionaux qui se sentiront ainsi plus motivés dans l'élaboration et la mise en application de ce projet. <u>Activités Pagaie Santé au sein des RÉGIONS</u> L'intérêt de ces Plénières est de permettre des échanges entre les représentants Régionaux et de faire le point sur l'avancement de chacun. En clôture de ce tour de table, Le Pr François CARRÉ insiste sur l'importance de la prise en charge en sport santé qui est bien différente de celle adoptée en sport performance ; il faut bouger sans altérer sa santé ni avoir d'accident synonyme d'arrêt immédiat et quasi définitif de la pratique sportive. L'activité PS doit être indolore et simple pour pouvoir être poursuivie. La réalisation de « fiches PS » est une nécessité en cours de réalisation, mais il existe aussi des fiches, destinées à des publics spécifiques, éditées par la Haute Autorité de Santé (HAS). L'importance d'un examen médical bien conduit, réalisé avant la pratique des APS, forcément modérée pour des patients, devrait éviter le recours systématique à une épreuve d'effort préalable. L'utilisation de bateaux collectifs (type DB ou C9) devrait être bien pesée pour chaque pratiquant, en raison des différences d'aptitudes physiques et/ou techniques. La pratique individuelle est parfois souhaitable. Intervention des représentants du BEX : Emmanuel GIRARD, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX. Perspectives politiques du sport santé fédéral au cours de l'olympiade à venir dans le plan de développement fédéral, les moyens de fonctionnement de cette politique de développement. Un remerciement appuyé aux membres du bureau et des référents régionaux qui sur le terrain font vivre l'activité Pagaie Santé fédérale, un regret que 4 régions ne soient pas représentées à la plénière PS, l'intérêt majeur du fonctionnement d'un réseau PS sur les territoires, la nécessité de proposer des rassemblements (manifestations PS) avec un calendrier spécifique, le souhait d'une plus grande coopération entre le programme Pagaie Fit (rattachée à la commission loisirs) et la commission Pagaie Santé et enfin la prise en charge de toutes les pathologies chroniques (dysmétabolismes, cardio-vasculaires, rhumatologiques, etc) en plus de la pathologie cancéreuse historiquement pratiquée à l'origine dans le dragon boat. CLOTURE de la plénière par le Dr Catherine PAOLETTI et Emmanuel GIRARD → Validation de ce Compte-rendu par le BEx.
16.Compte-Rendu des Etats Généraux Slalom	Les instances fédérales ont souhaité que les commissions nationales puissent entendre au plus près, les clubs impliqués dans la compétition, et donc dans cet esprit, permettre dans les différentes activités, la tenue de ces Etats Généraux. Dans le compte rendu précédent de mi-octobre, nous annoncions les dates des états généraux du slalom, elles ont été modifiées pour permettre la réception des questions que tous vous avez bien voulu nous soumettre. Sur 200 clubs contactés nous avons pu rencontrer le quart environ. Les clubs au-dessus de la Loire étant beaucoup plus présents qu'au sud.

La communication peut encore progresser, ne serait-ce que par la mise à jour des adresses mails de contacts de clubs qu'il faut faire remonter.

Les thèmes abordés ont été :

- La problématique de limitation des inscriptions sur les courses régionales et de la disparité des points sur ces courses.
- La disparité des points sur les régionaux qui inquiète les régions qui voient leurs compétiteurs désertir leurs organisations entraînant la démotivation des bénévoles pour s'investir dans les organisations.
- Les juges (quota) et juges arbitres,
- La formation des juges et juges-arbitres : hétérogénéité ?
- La validation et le Maintien des connaissances pour les juges
- Le calendrier/ Le programme des championnats de France/les dates de sélection
- Précisions sur le championnat de France
- L'évolution du format championnat de France
- Le Slalom EXTREM
- Redynamiser et moderniser l'animation régionale et nationale
- Une interrogation sur un championnat de France des clubs

→ Validation de ce Compte-rendu par le BEx.

INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF

1. Services civiques

L'agence du service civique demande aux têtes de réseau de porter les agréments collectifs plutôt que d'attribuer des agréments individuels

Agrément en 2022 : 65 postes en service civique – Missions de 8 mois.

Obligation de s'engager sur les postes pour conserver un volume important les années suivantes.

Propositions d'organisation :

- Lancer un appel à projet en direction des structures FFCK.
- Ensemble des dossiers gérés en interne avec « intermédiation » vers les structures accueillante. La FFCK gère le suivi des contrats, les inscriptions sur les formations (volontaires et tuteur). La FFCK conserve l'aide financière de 100 € par mois et par stagiaire et la structure d'accueil verse 107.58 € par mois au volontaire.

La FFCK possède un agrément pour 3 missions :

- Favoriser la pratique des disciplines de pagaie par des publics éloignés de la pratique. Positionnés au sein d'un club, les volontaires se verront confier des missions en lien avec une ouverture de la pratique vers des publics qui en sont éloignées et notamment vers les jeunes.
- Sensibiliser à l'environnement par les sports de Pagaie. Plusieurs projets à forte utilité sociale, environnementale et n'ayant pas de vocation économique ont été créés comme les Sentiers Nautiques (projet qui vise

	à valoriser le patrimoine nautique, écologique et culturel d'un territoire via la labélisation d'un sentier navigable), les Gardiens de rivière (projet mené en collaboration avec Surf Rider Fondation qui vise à mettre en place un réseau de structures fédérales au cœur des enjeux de l'eau), • Sensibiliser à la pratique du sport santé par les sports de pagaie. Les volontaires auront pour mission principale de promouvoir les actions et projets "santé par les sports de pagaie". Ces personnes seront notamment chargées de rencontrer le grand public et les publics cibles des actions sport santé : • Le grand public pour sensibiliser aux risques liés à la sédentarité et au bienfait de la pratique sportive, • Les publics cibles (des personnes atteintes de maladies chroniques, d'affections de longue durée, ou en rémission) afin de faire connaître nos disciplines, les bienfaits de la pratique sportive régulière pour améliorer, maintenir ou prévenir la dégradation de l'état de santé des pratiquants.
2. Handikayak	Dans le cadre de l'opération Appel à Projet handikayak financée par EDF, une partie (6K€) de l'enveloppe globale (30K€) a été fléchée sur une opération « semaine nationale du handikayak » dont le pilotage est assuré par la fédération directement. EDF a très bien reçu cette proposition et l'encourage. La présence d'une chargée de mission handikayak (Maïwenn Le Floc'h) au siège va faciliter la mise en œuvre et la coordination de cette opération. Un visuel pour une affiche est en cours de création, avec une diffusion prévue avant les vacances de printemps. Début avril pour le lancement de la communication et du 9 au 15 mai, la semaine nationale du handikayak Remarque : L'opération se destine à toutes les structures locales de la FFCK. A noter que le recensement des clubs engagés en direction des publics en situation de handicap, fait état de 178 structures.

Fin du BEX à 21 h 15

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

